

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE PAYERNE

PLAN PARTIEL
D' AFFECTATION
"A la Palaz"
"Route de Morens"

COORDONNEES MOYENNES 563'360 / 186'000

ECHELLE 1:1000

SERVICE DES TRAVAUX
Commune de Payerne
1530 PAYERNE
Tél. (037) 61 15 15

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 23 juin 1987

Le Syndic : Le Secrétaire :

[Signatures]
MUNICIPALITE DE PAYERNE

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du 17 sept. 1987

Le Président : Le Secrétaire :

[Signatures]
CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

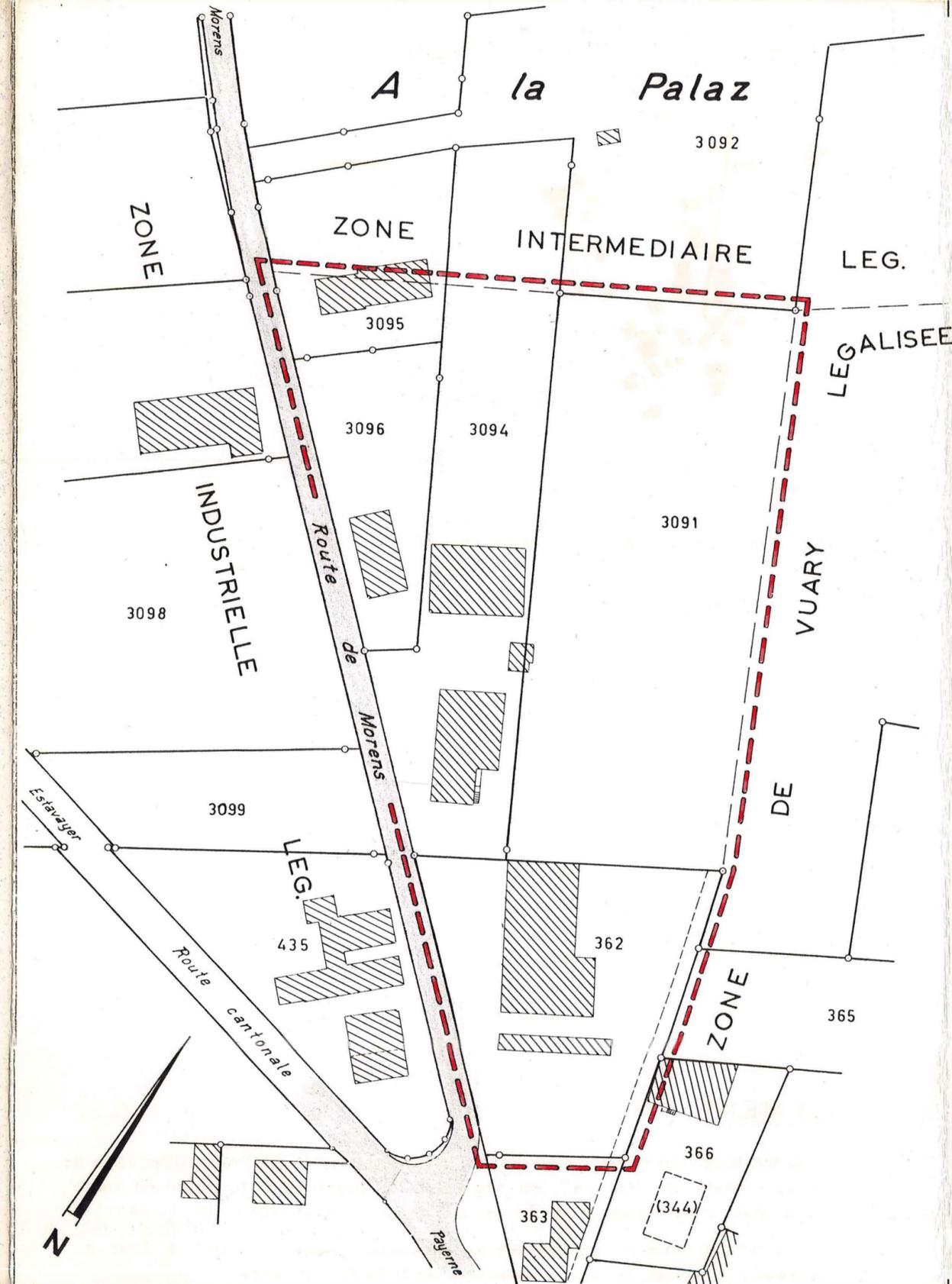
Soumis à l'enquête publique
du : 14 juillet 1987 n° 72/1987
au : 14 août 1987

L' atteste : *[Signature]*

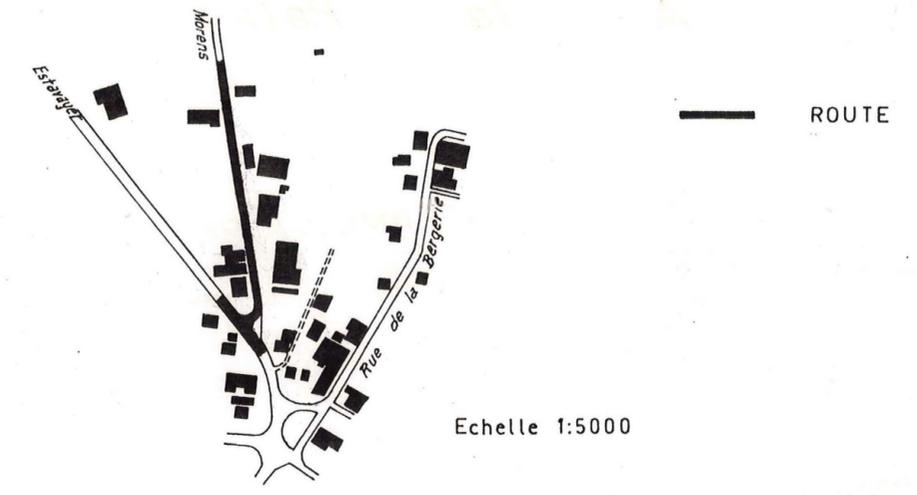
Approuvé par le Conseil d' Etat
dans sa séance du : 20 NOV. 1987

L' atteste, le Chancelier :

[Signature]
CHANCELLERIE DU CONSEIL D' ETAT



SCHEMA DES CIRCULATIONS



LEGENDE

- - - PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D' AFFECTATION D' UNE ZONE INTERM. EN ZONE DE VUARY
- ▨ BATIMENT EXISTANT
- ZONE DE VERDURE
- ▭ VOIE DE CIRCULATION

PROPRIETAIRES

362	GOUTTE René	3'391 m ²
du 3091	SAVARY Pierre	~ 6'600 m ²
du 3094	RAPIN hoiries de Robert et de Bernadette	~ 3'440 m ²
du 3095	MARGUET Christian	~ 610 m ²
3096	PLUMETTAZ Fernand	1'573 m ²

REGLEMENT

1. La partie du territoire communal comprise à l' intérieur du plan partiel d' affectation de "A la Palaz - Route de Morens", est régie par les dispositions du règlement communal sur le plan d' extension et la police des constructions, ZONE DE VUARY.
2. Le présent document entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d' Etat du canton de Vaud; il abroge toutes dispositions antérieures contraires.